



Bassin d'Arcachon Ecologie

4 Allée des Mimosas
33120 ARCACHON
Tél.: 05 56 54 51 02

www.bassindarcachonecologie.org
arcachon.ecologie@free.fr

Association agréée
au titre de l'article L. 141.1
du Code de l'Environnement
n° Siret 481 012 797 00017

Objet : Enquête publique du 6 janvier 2014 au 6 février 2014 relative au projet d'extension à 11 602 animaux de la porcherie Le Lay au lieu-dit « La Trougne » à Saint Symphorien, ainsi que la révision à la hausse des surfaces du plan d'épandage situées sur les communes de Saint Symphorien, Bourideys, Sore pour le lisier et Parentis en Born, Lüe, Commensacq pour Le compost.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos observations relatives au dossier cité en objet.

■ PROPOS LIMINAIRE

Bassin d'Arcachon Ecologie, association agréée de protection de la Nature et de l'Environnement, œuvre à la protection de la nature, de la biodiversité, de l'eau, de l'air, des sols, des sites, paysages et du cadre de vie en Gironde.

■ 1. LE PROJET

L'élevage porcin de la SAS Le Lay envisage de passer de 7 655 animaux-équivalents à 11 602 animaux-équivalents, ce qui entrainerait une augmentation de la production des effluents et, conséquemment, de surfaces de terres pour les épandre.

Le projet est annoncé pour répondre, notamment, à l'exigence de mise aux normes européennes pour les truies en gestation et impliquerait la construction d'un bâtiment supplémentaire et deux extensions.

→ **Le dossier ne justifie pas l'augmentation de plus de 51 % du cheptel.**

S'agirait-il de « compenser » financièrement les travaux exigés? Le dossier n'en dit rien.

■ 3. CONSÉQUENCES SUR L'EAU

Les animaux actuellement présents sur l'élevage produisent, selon le dossier, 13 585 m³ de lisier par an, soit 58 242 kg d'azote, selon les normes CORPEN.

Après augmentation du cheptel, l'élevage devrait produire 19 697 m³ de lisier par an, soit 91 453 kg d'azote.

→ **Il ressort du dossier qu'un accroissement du lisier d'environ 45 % occasionnerait une augmentation de la production d'azote de 57%, ce qui paraît difficile à comprendre.**

→ **Au niveau de l'élevage, le dossier prévoit de détecter les fuites d'effluents, sans le décrire ni l'expliquer.**

Un épandage de lisier est prévu sur 957,69 ha à Saint Symphorien, Bourideys et Sore.

Un épandage de compost est prévu sur 456,20 ha à Lüe, Parentis en Born et Commensacq.

Les sites d'épandages de lisier et de compost de la porcherie Le Lay sont des sols sableux, donc éminemment perméables, ce qui accroît le risque de transfert rapide de l'azote vers les eaux.

Et l'hydrographie des sites d'épandages est particulièrement dense, rejoignant la Hure, Leyre, la Barade de Ligautenx, le Canteloup, le Ciron.

Le bon état chimique et écologique est visé pour Leyre et le Canteloup en 2015, pour la Hure en 2021.

Les communes de Sore, Parentis, Lüe, Commensacq, l'Est de Saint Symphorien sont inclus dans une zone sensible à l'eutrophisation en raison des rejets d'azote ou de phosphore, et ce depuis un arrêté de 1994.

Saint Symphorien, Sore, Commensacq sont en zones vulnérables aux nitrates pour le bassin versant de Leyre.

Le lessivage et le ruissèlement issus des zones d'épandages peuvent, comme l'indique d'ailleurs de dossier, augmenter la teneur en nitrate des eaux, causant des problèmes de potabilité, occasionner une eutrophisation due aux excès d'azote qui asphyxiera le milieu, altérer la vie aquatique –poissons, crustacés, amphibiens...- et, conséquemment de toute la chaîne trophique, jusqu'aux mammifères d'intérêt communautaire (Loutre, Vison d'Europe.).

A ce sujet, le dossier prévoit une exclusion d'épandages sur les 35 m bordant les cours d'eau.

- **Des bandes enherbées sont elles maintenues sur ces 35 m? Le dossier ne le précise apparemment pas.**
- **La sensibilité des cours d'eau et de leurs exutoires justifierait un suivi de l'évolution de ces biotopes ce qui, apparemment, n'est pas prévu.**

De plus, l'élevage est situé à proximité de la Lagune de la Raouqueyre, milieu aquatique particulièrement vulnérable et d'une très haute valeur écologique.

Et les zones d'épandages concernent plusieurs autres lagunes.

- **Si les points d'eau sont en zone d'exclusion d'épandage, leur immunité vis-à-vis des polluants est loin d'être garantie.**

Les effluents issus des élevages porcins sont l'une des causes d'eutrophisation et de prolifération des algues vertes, lesquelles ont maintenant colonisé l'ensemble du littoral français. Si l'élevage porcin n'est pas le seul facteur de cette prolifération, sa responsabilité est démontrée.

L'élevage porcin fait partie des industries les plus polluantes: le lisier de porc présente des concentrations d'azote situées 12 000 mg/l de NTK (azote total Kjeldahl ou NTK).

Ces rejets représentent une menace pour les milieux récepteurs.

Ainsi, l'*Etude de la prolifération des algues vertes dans le Bassin d'Arcachon* (1994)¹ relève que «[...] **le fait le plus marquant en matière d'évolution du milieu au cours de ces 20 dernières années est, sans aucun doute, l'augmentation de la concentration en nitrate des masses d'eau internes du Bassin directement liée à l'accroissement des apports d'azote d'origine agricole dans les cours d'eau.**

Il est évident que cette augmentation des apports d'azote permet que le milieu soutienne une production végétale plus importante. Entre 1970 et la période actuelle, on peut estimer que les apports annuels d'azote minéral au Bassin d'Arcachon ont augmenté d'au moins 250 tonnes (+38%), cette source étant concentrée dans la zone d'influence de l'Eyre, où se développe la majorité des *Monostroma*. Cet excédent d'azote représente une valeur intermédiaire entre le contenu de la biomasse maximale des *Monostroma* (112 tonnes d'azote) et la quantité utilisée pour leur production annuelle (360 tonnes d'azote). Du fait du recyclage de l'azote relativement rapide chez cette espèce, l'apport supplémentaire en cet élément est largement suffisant pour soutenir le développement de cette quantité d'algues.»

En résulte que le Bassin d'Arcachon subit des « marées vertes », aggravées par le fait que la Baie est une mer semi-fermée où les intrants demeurent durablement.

Ces proliférations d'algues vertes sont dommageables pour les écosystèmes marins qu'elles appauvrissent².

- **Le projet d'augmentation du cheptel et d'accroissement des surfaces d'épandage ne peut qu'accroître le phénomène de « marées vertes » et ses conséquences écologiques et socioéconomiques.**

Quant aux germes présents dans les excréments, il est noté que « la contamination microbiologique des cours d'eau et des eaux souterraines est possible suite à des pratiques inadéquates d'entreposage ou d'épandage du lisier ».

- **A ce sujet, aucun suivi n'est annoncé.**

Le site de projet se trouve sur le territoire du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, dont la charte validée en janvier 2014 fixe l'objectif opérationnel 2.1 : *Maintenir la quantité et améliorer la qualité de la ressource en eau.*

- **L'augmentation du cheptel d'une porcherie industrielle ne saurait répondre à cet objectif ni à ceux des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).**

¹ Manaud Francois, Maurer Daniele, Trut Gilles, Auby Isabelle (1994). **Etude de la prolifération des algues vertes dans le bassin d'Arcachon.** <http://archimer.ifremer.fr/doc/1994/rapport-1653.pdf>

² http://fr.wikipedia.org/wiki/Mar%C3%A9e_vert

■ 3. AUTRES IMPACTS ÉCOLOGIQUES

Le site d'élevage et les zones d'épandage se trouvent à proximité immédiate de nombreux sites à haute valeur écologique :

- 6 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) -deux ZNIEFF de type I, quatre ZNIEFF de type II ;
- 5 Sites Natura 2000 (Champ de tir du poteau, Lagunes de Saint Symphorien, Vallée du Ciron, Vallées de Leyre, Zones humides de l'arrière dune du Pays de Born.
- une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Or, l'inventaire naturaliste n'est visiblement pas fondé sur des investigations sur site ; il présente d'ailleurs une liste avifaunistique fantaisiste.

Parmi les espèces effectivement présentes sur les sites concernés, se trouvent nombre d'espèces d'intérêt communautaire (Loutre, Vison d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Milan Noir, Héron cendré....) et un très grand nombre d'espèces (insectes, reptiles, amphibiens, oiseaux, mammifères) protégées au plan national et/ou par les Conventions de Bern et de Bonn.

- **Ainsi, malgré les enjeux écologiques considérables associés aux sites d'épandages, aucune évaluation écologique sérieuse n'est fournie.**
L'inventaire naturaliste ne permet pas d'évaluer les incidences du projet sur les habitats naturels, la flore et la faune.

■ 4. ALTERNATIVE

Quant au traitement des effluents, le dossier n'évoque pas la possibilité de mettre en œuvre une unité de méthanisation permettant de réduire les déchets organiques en les transformant en énergie renouvelable (biogaz), de produire de l'électricité et de la chaleur, de réutiliser le digestat fertilisant qui demeure après méthanisation. Celui-ci peut-être épandu sur les champs et diminue les nuisances olfactives dues au lisier.

Le plan « Energie Méthanisation Autonomie Azote » (EMAA) présenté au printemps 2013 vise, en France, le quasi-doublement du développement des méthaniseurs à la ferme avec 130 nouveaux projets par an entre 2013 et 2020. Ce procédé apporte un complément de revenus pour les exploitations agricoles, en valorisant l'azote et en favorisant le développement d'énergies renouvelables ancrées dans les territoires, dans une perspective d'agriculture durable et de transition énergétique et écologique.

La méthanisation réduit les volumes d'effluents en conservant les produits fertilisants et présente l'avantage d'être soutenue par le tarif électrique de cogénération.

Rappelons qu'en février 2010, a été présenté un plan d'action de lutte contre les algues vertes basé notamment sur la méthanisation des effluents agricoles afin de réduire les « fuites de nitrates ».

- **L'alternative que présente la méthanisation a tout lieu d'être examinée.**

■ 5. CONCLUSION

Pour l'ensemble des raisons exposées ci-dessus, nous vous demandons, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir émettre un avis NEGATIF au projet d'extension de l'élevage porcin Le Lay à La Trougne, commune de Saint Symphorien.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Commissaire enquêteur, de croire en l'expression de notre considération distinguée.

Pour Bassin d'Arcachon Ecologie, la présidente, Françoise Branger

